



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mai à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 24 mai 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT (arrivée à 19H22), Samir EL AABBAOUI, Audrey COILLOT, Jérôme VALLIN, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Marianne MAIRESSE (arrivée à 19H25), Marie-Christine RUELLE, Maryline PRZYBYSZEWSKI (arrivée à 18H50), Maria PARISIS, David MORGANO, Sylvain COLIN, Elodie FLAMENT, Linda OURAGHI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Bruno ROSIER a donné procuration à Edith BAUWENS.
Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Martine LAURENT.
Delphine REMILI a donné procuration à Sylvain COLIN.
Nicolas WOJTKOWIAK a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Françoise MORELLE a donné procuration à Maria PARISIS.
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Marie-Christine RUELLE.
Tiphonie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 27 mars 2023 au 5 mai 2023.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents à la séance du 05 avril 2023, le Conseil Municipal a :

- validé le procès-verbal correspondant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- Souhaité au vu des enjeux modifier les Délégations de pouvoirs consenties au Maire au titre du 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de rendre la compétence au Conseil Municipal en matière d'attribution des marchés de travaux supérieurs à 900 000 €.

Suspension de séance de 18h48 à 19h25 permettant de rendre exécutoire (envoi en Sous-Préfecture et mise en ligne sur le site internet) de la délibération précédente.

- Actualisé, tant en recettes qu'en dépenses l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement de l'Opération 101 – Réhabilitation / reconstruction de la piscine municipale ouverte par délibération du 4 avril 2017,
- Adopté les mouvements de crédits et la décision modificative permettant de prévoir la poursuite des travaux de réhabilitation de la piscine.
- Sollicité, afin de permettre le financement des surcoûts du chantier de réhabilitation de la piscine, l'enveloppe Préfectorale interdépartementale de 100 000 € dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet mis en place par RTE lié au doublement de la ligne THT,
- Sollicité, afin de permettre le financement des surcoûts du chantier de réhabilitation de la piscine, l'aide de la Région Hauts de France à hauteur de 412 431,08 €,
- Sollicité, afin de permettre le financement des surcoûts du chantier de réhabilitation de la piscine, l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 310 000 €,
- Sollicité, afin de permettre le financement des surcoûts du chantier de réhabilitation de la piscine, l'aide de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 200 000 €,
- Attribué à l'entreprise Artebat, mieux-disante, le lot gros œuvre afin de palier l'abandon du chantier de la piscine par l'entreprise de Gros Œuvre Gauthiez Taquet, et ce pour un montant de 911 861,25 €HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.

Leforest, le 31 mai 2023.



Le Maire

Christian MUSIAL